

DECLARATION CPNE du 12 juin 2024.

Monsieur le Président, mesdames et messieurs de la chambre patronale, le syndicat Force Ouvrière vous alerte sur la situation des salariés du groupe Exxon Mobil France.

Le 11 avril dernier, il nous a été annoncé la vente de la raffinerie de Fos Sur Mer et l'arrêt définitif du vapocraqueur, ainsi que des ces unités périphériques, Polyéthylène, Polypropylène et Escorez. Cela a été un grand choc pour l'ensemble des salariés du groupe Exxon Mobil en France. La fermeture d'une grande partie des unités de la chimie d'Exxon Mobil en France, n'est en rien justifiée. Exxon Mobil a engrangé 36 milliards de dollar de bénéfice net en 2023 au niveau mondial et en France a généré plus de 2 milliards de dollar de bénéfice sur les 3 dernières années.

Les salariés Exxon Mobil subissent les politiques de décarbonations utiles, mais excessives au niveau Européen et Français et surtout déloyales par rapport aux autres pays du monde.

Malgré les bénéfices record d'Exxon Mobil, les mesures proposées dans la négociation du Plan de Sauvegarde de l'Emploi sont ridicules. A ce jour les modalités de départ en préretraite et de départ volontaire licencieraient potentiellement 300 salariés.

Les salariés sont en grande souffrance, en témoigne le nombre de mal être au travail, déclarés, le nombre grandissant d'arrêt de travail et de passage à l'infirmerie.

Les salariés postés ont fait ces derniers jours des quarts de 26h00, 16h00 et 12h00 de manière régulière. L'intensité de ces rythmes de travail sont dangereux et intolérables pour l'intégrité physique des salariés et la sécurité des installations

La plateforme de Port Jérôme sur seine, site seveso 3 est dirigée par une personne dangereuse, irresponsable et incontrôlable.

Monsieur le Président de l'UFIP, par cette déclaration, nous vous demandons d'intervenir auprès d'un de vos adhérents, pour qu'il revienne à la raison en négociant un PSE digne du groupe Exxon Mobil et que la santé et la sécurité des salariés redevienne leur priorité.